

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

Par le présent appel d'offres, la Ville de Saint-Pascal demande des soumissions pour le prolongement des infrastructures d'eau potable, d'égout et de voirie sur la rue Octave. Les travaux comprennent notamment les items suivants :

- Démolition de la voirie afin d'atteindre les infrastructures existantes;
- Fourniture et mise en place d'une conduite d'eau potable de 100 mm de diamètre sur une longueur totale d'environ 42 mètres;
- Fourniture et mise en place d'une conduite d'égout sanitaire de 200 mm de diamètre sur une longueur totale d'environ 46 mètres;
- Réfection complète de la partie nord de la rue Octave sur une longueur approximative de 625 mètres incluant la construction de fossés, l'élargissement de la plate-forme et l'ajout de gravier;
- Différents travaux connexes (regard sanitaire, branchements des services d'eau potable, d'égout sanitaire, etc.);
- Travaux de voirie, tels que déblai/remblai, la construction d'une structure de rue, les travaux de pavage, la pose de bordure, ajout de ponceaux, etc.

DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires peuvent se procurer une copie des plans et devis et la formule de soumission sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante: www.seao.ca en payant les coûts prévus.

CONDITIONS DE SOUMISSION

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1) et ayant un établissement au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Le soumissionnaire retenu par la Ville, de même que tous les soumissionnaires et leurs sous-traitants sont tenus de respecter en tout temps la Politique de gestion contractuelle de la Ville en vigueur au moment de l'appel d'offres et ses annexes. Copie de cette politique est disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.villesaintpascal.com, dans la section « Espace citoyens ». Une copie est aussi incluse dans le devis.

Les soumissions doivent être faites sur la formule de soumission fournie avec les documents de soumission et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission selon la forme prescrite au devis et correspondant à un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, **jusqu'à 11 h 00**, heure en vigueur localement, **le mercredi 10 mai 2017** pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes devront porter la mention « **Soumission – Prolongement des infrastructures de la rue Octave** ».

La Ville de St-Pascal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de retrancher et/ou d'ajouter certaines parties du contrat jusqu'à concurrence des budgets disponibles. La Ville de Saint-Pascal ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Saint-Pascal, le 13 avril 2017

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA